

PROTOCOLE SANITAIRE LYCEE JEAN BART RENTRÉE 2021



Le protocole de référence est le protocole national dont le lien est donné ci-après.

<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

A ce jour, 30 août 2021, le niveau 2 du protocole (jaune) est en vigueur sur le territoire métropolitain.

1°) SYMPTOMES COVID

En cas de fièvre (38° ou plus) ou de symptômes du COVID, l'élève ou le personnel doit rester chez lui, consulter et prévenir les services de vie scolaire.

2°) GESTES "BARRIERE"

- **Obligation du port du masque pour tous dès l'entrée dans l'établissement.** Celui-ci doit ensuite être porté systématiquement par tous à l'extérieur et à l'intérieur : les cours de récréations, les couloirs, hall, salles de cours et de détente, CDI, permanence, bureaux, au restaurant scolaire (sauf en mangeant).

Les masques et autotests sont fournis aux personnels de l'établissement sur demande auprès des services d'intendance.

- **Obligation de se laver les mains à l'entrée de l'établissement,** aux récréations et en sortant ainsi qu'avant et après le repas. (93 distributeurs de gel installés dans l'établissement).

- **Obligation de suivre les sens de circulation** partout dans l'établissement.

- **Obligation de respecter la distanciation sociale** : pas d'embrassades, de serremments de main, et rester chaque fois que possible à plus de un mètre d'autrui.

3°) HYGIENE

- **aération régulière des locaux** (fenêtres à ouvrir à minima entre chaque intercour, et tout le temps si possible).

- **nettoyage par l'enseignant** et par chaque élève de son poste de travail et de son clavier ordinateur avant chaque utilisation.

- **Chaque professeur dispose d'un vaporisateur** qu'il pulvérise sur les mains de chaque élève au début de chaque cours. (le faire remplir auprès des services d'intendance lorsqu'il est vide).

4°) DEMI PENSION

- **Jauge** : Le nombre d'élèves demi pensionnaires étant trop important pour respecter le protocole sanitaire, la disposition suivante a été prise:

Chaque jour, du mardi au vendredi, un niveau de classes ne pourra être accueilli en demi pension.

Les élèves concernés pourront bénéficier ce jour là, d'un repas froid servi en sachet à retirer à la sandwicherie et qui pourra être consommé à l'extérieur, ou dans les salles mises à disposition des élèves à cette fin (

Mardi : Secondes

Mercredi : Premières

Jedi : Terminales

Vendredi : Post Bac*

Pour chacun des jours ci-dessus, les élèves demi pensionnaires qui souhaitent un repas froid devront le **réserver à la borne au plus tard la veille avant 18h.** (les internes quel que soit leur niveau sont autorisés à prendre leur repas au self chaque midi).

* Les post bac sont autorisés à réserver un repas froid en sandwicherie chaque fois qu'ils le souhaitent.

- **Les élèves devront manger par niveau** (un espace attribué à chaque niveau) et mémoriser les personnes qui mangent à la même table qu'eux.

5°) ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES

En niveau 2 (niveau actuel), les activités physiques se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés.

6°) DISPOSITIONS LORS DE CAS DE COVID DANS UNE CLASSE

Lorsqu'un cas de COVID est détecté dans une classe, les élèves contact à risque ne justifiant pas d'une vaccination complète, poursuivront leur apprentissage à domicile pendant une durée de sept jours. Les contacts à risque seront déterminés par un protocole renforcé pour les identifier.

7°) INFORMATION ET COMMUNICATION

L'information est disponible sur le site du Lycée, pour les personnels sur l'espace dédié consacré à la pré rentrée, pour les élèves et les familles le présent document sera envoyé par courriel via Pronote.

8°) CAMPAGNE DE VACCINATION

Une campagne de vaccination est en cours dans les établissements scolaires.

Les parents et les élèves en ont reçu par courriel les modalités le 27 août.

Tous les élèves non encore vaccinés peuvent bénéficier de cette campagne de vaccination. Pour ce faire, il convient de remplir le formulaire d'autorisation parentale envoyée avec le courriel, ou pour les élèves de 16 ans et plus de remplir le formulaire de demande qui sera fournie le jour de la rentrée par le Professeur Principal.

La vaccination aura lieu au Lycée Jean Bart par des personnels recrutés par le CHD. La première séance aura lieu le vendredi 10 septembre après-midi.

En l'état actuel, il n'est pas demandé de passe vaccinal.

Il est vivement conseillé à tous de se faire avcciner.